

Redoutée, la décision a finalement été prise : La prochaine édition du Carnaval de Nice est reportée. *« Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et de la fréquentation qu'un tel événement engendre, le Carnaval de Nice « Roi des Animaux », initialement prévu du 13 au 27 février 2021, est reporté à 2022. Afin de laisser une plus grande latitude aux Carnavaliers dans la création des chars de l'édition 2022, ces derniers pourront commencer leur conception dès la fin du premier trimestre 2021 »,* précise la ville de Nice dans un communiqué.

Une décision importante et rarissime. Le Carnaval de Nice n'a été que très rarement reporté. Il faut remonter à 1991 pour trouver un précédent. À cette époque, c'est la guerre du Golfe qui avait empêché l'édition de se dérouler normalement. Sur le plan financier aussi c'est un événement majeur qui n'aura pas lieu. Selon la Ville, le Carnaval produit plus de 30 millions d'euros de retombées économiques dans une période de l'année réputée creuse...Mais la sécurité sanitaire passe avant tout.

Véritable image de marque de la capitale azurée dans le monde, la Municipalité ne va pas laisser tomber les carnavaliers pour autant. *» La Ville de Nice s'engage l'année prochaine à soutenir l'activité des carnavaliers, dont le savoir-faire artisanal fait partie du patrimoine culturel immatériel de la ville. Ce savoir-faire sera présenté et valorisé tout au long de l'année 2021, au fil de la programmation événementielle niçoise et métropolitaine ».*

Andy Calascione

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité